

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article510>



**Un personnel indispensable  
mais méprisé par son  
employeur : Mobilisation de  
tout un lycée pour qu'il soit  
enfin payé !**



Date de mise en ligne : mardi 13 décembre 2011

- EDUCATION EN LUTTE !

- Archives 2007-2013

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

Aujourd'hui lundi 12 décembre, les personnels du lycée Guy de Maupassant de Colombes se sont très massivement mis en arrêt de travail pour dénoncer le traitement scandaleux qui a placé l'un de leurs collègues dans une situation financière des plus difficiles. Celui-ci n'est pas payé depuis deux mois alors qu'il continuait d'exercer son emploi.

En dépit de toutes les interventions entreprises depuis dix jours, l'administration n'avait toujours pas régularisé sa situation.

Celui-ci exerce les fonctions d'auxiliaire auprès d'une enseignante d'Anglais mal-voyante, sans lequel elle ne pourrait exercer.

Depuis le mois d'octobre, ce collègue s'est retrouvé sans traitement, tout en ayant continué à remplir ses missions, suite à une rupture abusive et indue de son contrat par l'employeur sans que ce dernier ne l'en informe de manière préalable pour qu'il puisse faire valoir ses droits.

Ce n'est que la semaine dernière, le lundi 5 décembre, que ce collègue a obtenu le rétablissement de son contrat. Mais, en dépit des démarches qu'il a faites depuis 10 jours avec l'appui des personnels de l'établissement, l'employeur a refusé de verser immédiatement les sommes dues pour les mois d'octobre et de novembre (1160 euros), renvoyant au 23 décembre pour la mise en paiement.

Les personnels de l'établissement trouvent scandaleux ces procédés dilatoires de l'Administration qui, par ses dysfonctionnements, a déjà mis ce salarié dans une situation financière particulièrement pénible. Seule la solidarité financière des personnels et d'une association du lycée ont permis au collègue de faire face à ses difficultés. Il est inadmissible que l'employeur se défausse ainsi de ses responsabilités vis-à-vis de l'un de ses salariés.

Les personnels de l'établissement sont déterminés à obtenir le respect de ses droits. Ils demandent au rectorat qu'une procédure d'urgence soit mise en place, dans l'attente d'une réponse d'ici demain afin d'envisager les suites à donner à une affaire qui n'a que trop duré. Ils seront particulièrement vigilants pour que ne soit pas remis en cause, comme seul contrat ayant valeur légale à l'avenir le contrat qu'a signé ce personnel le 1er septembre et qui court jusqu'au 31 août.

*Les personnels du lycée Guy de Maupassant soutenus par les sections syndicales de l'établissement (SNES-FSU ; CGT éducation ; SUD éducation)*